

Composition du Conseil communal :

M. Yvan PETIT, Bourgmestre, Président;

MM. Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins;

Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS

Mmes et MM. Hervé RONDIAT, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Fabienne ROBA, Christian ALEXANDRE, Sandrine LISSOIR, Hélène LEBRUN, Etienne MAROT, Jean-Pol BRASSEUR, Geneviève GODFRIN, Conseillers communaux.

Mme Séverine RUCQUOY, Directrice générale.

Séance du 22 novembre 2016

Absents : Hervé RONDIAT, Fabienne ROBA, Christian ALEXANDRE

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique :

1. Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale.

Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS, donne lecture du rapport établi sur les synergies et les économies d'échelle, conformément à l'article 26bis § 5 de la loi organique sur les CPAS.

2. Réunion du Conseil communal.

1. INFORMATION SUR LA CONNECTIVITÉ DANS LA COMMUNE

Reçoit une information du Bourgmestre sur la connectivité dans la commune.

2. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2016.

3. TUTELLE

Prend connaissance de la réforme, par l'autorité de tutelle, de la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n°2 pour l'exercice 2016 :

Service ordinaire	Recette	Dépenses	solde
Budget initial/MB précédente	6.655.138,87	6.520.520,10	134.618,77
< crédits	67.313,37	55.126,83	- 12.186,54
> crédits	62.325,67	159.258,06	- 96.932,39
Nouveau résultat	6.650.151,17	6.624.651,33	25.499,84

Service ordinaire	Recette	Dépenses	solde
Budget initial/MB précédente	6.655.138,87	6.520.520,10	134.618,77
< crédits	67.313,37	55.126,83	- 12.186,54
> crédits	62.325,67	159.258,06	- 96.932,39
Nouveau résultat	6.650.151,17	6.624.651,33	25.499,84

4. Par 8 voix pour et 4 abstentions : CPAS

Approuve le budget du CPAS pour l'exercice 2017 aux montants ci-après :

Service	Recettes	Dépenses
Ordinaire	1.845.475,20	1.845.475,20
Extraordinaire	0	0

5. Par 11 voix pour et 1 abstention : INTERCOMMUNALES

Approuve les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires des intercommunales suivantes :

- AIEG du 15.12.2016
- ORES Assets du 22.11.2016
- BEP, BEP Expansion économique, BEP Environnement et BEP Crématorium du 13.12.2016
- IDEFIN du 14.12.2016
- INASEP du 21.12.2016

6. A l'unanimité :

6.1. CROIX BLEUE

Décide de conclure une convention avec la S.R. La Croix Bleue de Belgique asbl (refuge pour animaux de compagnie).

6.2. APPEL A PROJET POLLEC 3

Décide de participer à l'appel à projet POLLEC 3 (POLitique Locale Energie-Climat) dans le cadre du groupement de communes proposé par le Bureau Economique de la Province de Namur et s'engage à signer la Convention des maires au plus tard le 31.12.2017.

6.3. PARTENARIAT PROVINCE DE NAMUR

Décide d'utiliser le solde du subside « Partenariat Province/commune 2014-2016 » pour financer l'étude d'avant-projet simplifiée de l'INASEP pour les travaux de réhabilitation du moulin de Wanlin, pour un montant maximal de 6.230,00 €.

6.4. SALLE SAINTE CECILE A HOUYET

Approuve le cahier des charges du marché « Rénovation de la salle Sainte-Cécile à Houyet-compléments » établi par l'administration communale, pour un montant estimé à 6.700,00 € TVAC (procédure négociée).

6.5. CHEMINS AGRICOLES

Marque son accord sur la convention de sous- traitance passée entre l'INASEP et le Service Technique Provincial pour l'étude et le suivi du chantier de réfection de diverses voiries agricoles communales pour un montant global de travaux estimé à 285.560,00 € TVAC.

**6.6. *Point supplémentaire demandé par le groupe UV :*
ECOLE LIBRE DE HOUR**

Décide :

- d'approuver le principe de la mise en état minimal de la salle Saints Martin & Laurent à Hour pour que l'école libre de Hour puisse y organiser ses cours de gymnastique dans des conditions de température et de salubrité à minimats.
- d'effectuer les travaux de déblaiement et mise en état minimal à l'intervention des services communaux.
- de confier la gestion de cette salle au Pouvoir Organisateur de l'école libre de Hour, dans le cadre de ses activités scolaires.

À huis clos, désigne un conseiller en aménagement du territoire et urbanisme ainsi qu'un conseiller en environnement pour l'exercice 2017 et rectifie sa délibération du 13.06.2016 portant nomination d'un maître spécial de psychomotricité et d'éducation physique.